Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_38-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la Présidence de Christophe MARTINS

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL.

Etaient excusés : Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD, Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 9h30.

Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

ADHESION A L'ASSOCIATION « ART CONTEMPORAIN EN BRETAGNE » (A.C.B) – ANNEE 2026

N° Délibération B/2026/38

EXPOSE DES MOTIFS

Montfort Communauté adhère depuis plusieurs années à l'association A.C.B – Art contemporain en Bretagne. A.C.B est une association de professionnel.le.s qui propose des groupes de travail, des formations et des échanges d'expériences pour les aider à faire évoluer et enrichir leur pratique. C'est aussi un réseau d'entre-aide et de communication incontournable en matière d'art contemporain en Bretagne, qui accroit la visibilité et la reconnaissance de L'aparté, lieu d'art contemporain communautaire.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à cette association pour 2026 d'un montant de 533.00 €.

Auparavant, la cotisation de Montfort Communauté s'élevait à 360€. Cette année, le Conseil d'administration a souhaité mener une réflexion globale pour repenser les barèmes des cotisations - inchangés depuis 2021 - pour prendre en compte l'évolution du réseau et le déploiement de son action sur les territoires. Lors de l'AG, les adhérent·es ont voté pour de nouveaux barèmes des cotisations. L'évolution des modalités de cotisation a été pensée dans un souci d'une plus grande équité entre les structures et au regard de la diversité des adhérent·es.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu la délibération n°CC/2026/53 du conseil communautaire du 26 mars 2026 donnant délégation au Bureau communautaire pour décider de l'adhésion à tout organisme extérieur, à l'exception des établissements publics et des syndicats mixtes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_38-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association A.C.B pour l'année 2026 pour une cotisation de 533.00 €.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

